

1807. 14 9. 62

Instructions pour M.<sup>r</sup> de Caulaincourt, Ambassadeur  
à St. Pétersbourg.

Monsieur,

M.<sup>r</sup> de Colstorj paraît n'avoir eu aucune instruction particulière sur la manière d'entendre le Traité de Cilitz, et une instruction propre à faire connaître les vues de l'Emp.<sup>r</sup> Alexandre seultait nécessaire.

L'Empereur de Russie a accepté la Médiation de l'Emp.<sup>r</sup> Napoléon pour faire la paix avec la Turquie. La Turquie l'a aussi acceptée et son Ambassadeur à Paris a des pleins pouvoirs pour la conclure. M. de Colstorj n'a point de pouvoirs; la négociation ne peut donc avoir lieu; ce qui joint à l'occupation actuelle de la Valachie et de la Moldavie et aux ouvertures faites par le C<sup>te</sup> de Romantzoff au Général Savassy, ainsi qu'aux Mouvements de l'armée Russe, porte à penser que la Russie a des vues sur ces deux Provinces. L'Empereur n'est pas très-oppoé à cette occupation de la Valachie et de la Moldavie par les Russes: sous quelques rapports, elle peut servir ses Intérêts, en le mettant dans le cas de renvoyer l'équivalent par la possession de quelques Provinces Propriétaires de plus, ce qui en affaiblissant encore ses Monarchies, consolide le système fédératif de l'Empereur. A cette considération se joint celle que, dans l'Etat de Décadence où se trouve la Russie, ces Provinces sont comme perdues pour elle. On ne peut espérer qu'elle en tire les renouveau qu'elles peuvent fournir. Le pays sera ravagé, les habitans seront pillés et vexés par les deux parties. Les cris et les plaintes retentiront aux oreilles de l'Empereur. Il sera appelé à intervenir dans des querelles sans cesse renouvellées; et l'amitié de la France et de la Russie serait en danger d'être troublée.

D'un autre côté l'Intérêt personnel de l'Empereur de Russie exige qu'il ait entre ses mains des Vases et des Vins pour donner à ses officiers. Il faut qu'il puisse se glorifier aux yeux de son Peuple, d'avoir, comme les Perses, accru son Empire; mais si l'on retient la Valachie et la Moldavie, le Traité de Cilitz est violé en apparence, et cette violation ne peut pas être au profit d'une seule des parties combattantes. Il faut une compensation à l'Empereur, et il ne peut la trouver que dans une partie des Etats de la France, et tout le Traité stipule la restitution, partie égale en population, en Niçheps, en revenus de tout genre aux deux provinces Turques. De cette manière, l'allié de la France, l'allié de la Russie éprouveraient une perte égale. Tous les deux seraient également exclus de l'Etat où les avait laissés le Traité de Cilitz. La France, il est vrai, n'aurait plus qu'une population de deux millions d'habitans; mais n'y en aurait-il pas assez pour le bonheur de la famille royale, et n'est-il pas de son Intérêt de se placer sur le champ et avec une entière Résignation, parmi les Turques inférieures, lorsque tout

9  
les efforts pour reprendre le rang qu'elle a perdu ne serviraient qu'à tourmenter les Russes et à nous rendre inutilement bagarres?

Probablement, on vous insinuera à Pétersbourg que l'Empereur peut prendre lui-même cette compensation dans les Provinces turques. Les plus riches de son Royaume d'Italie, telles que le Parme, l'Albanie; vous s'envez reportés tout arrangement de ce genre; il ne peut convenir à l'Empereur. Il entraîne des conséquences qu'on ne peut pas. Ces Provinces seraient à conquies par l'Empereur elles ne sont pas entre ses mains comme la Valachie et la Moldavie sont maintenant entre mains des Russes. Il faudrait donc combattre pour les acquies, et combattre encore pour les garder, car les préjugés de ces pays et le caractère des habitants mettraient beaucoup d'obstacles à une colonie tranquille. Ces Provinces ne seraient pas une acquisition précieuse pour l'Empereur; elles sont peu riches, sans Commerce sans Industrie, et par leur situation, très difficiles à rattacher au Centre principal de son Empire. Sans cette prétendue compensation, on ne lierait à l'Emp. qu'une sousse de Casaperial à Venise par la mer, sans profit et sans gloire.

Des conséquences plus graves se seraient le résultat, la destruction de l'Empire Ottoman. ainsi entraîné l'auvent et le combat, il serait impossible qu'il se soutint d'avantage; la destruction de la Valachie et de la Moldavie ne lui ôterait de sa force. Il y a vingt ans que ces deux Provinces, soumises à l'influence Russe sont perdues pour lui; mais si cette perte et suivie de la séparation des Provinces occidentales, l'Empire est frappé au cœur, le reste d'opinion qui le soutient est brisé, la force ottomane menacée par la Russie d'une côté, attaquée par la France de l'autre, a cessé d'exister. Cette chute de l'Empire Ottoman peut être désirée par le Cabinet de Pétersbourg. On sait qu'elle est inévitable, mais il n'est point de la politique des deux Cours impériales de l'acquies; elles s'voient la rendre jusqu'au moment où le partage de ce vaste Dénis pourra se faire d'une manière plus avantageuse pour l'une et pour l'autre; et où elles n'auront pas à craindre qu'une puissance actuellement leur ennemie s'en approprie, par le tombeau de l'Egypte et des Iles, les plus riches Dépouilles. C'est la plus forte objection de l'Empereur contre le partage de l'Empire Ottoman, ainsi le véritable Dénis de l'Emp. dans ce moment, et que l'Empire Ottoman reste dans son intégrité actuelle, vivant en paix avec la Russie et la France, ayant pour limite le Khalmeg du Decembre, plus les places que la Turquie a eues de l'Europe, telles que Jsmail, &c. Si toute fois la Russie consent que la France acquiesse sur la Europe une augmentation pareille.

Cependant il est possible que l'Idée du partage de l'Empire Ottoman soit élevée à S. Pétersbourg. Dans ce cas, l'attention de l'Empereur est de ne pas trop en parler cette Cour sur cet objet;

préférant faire le partage seul avec elle, de manière à donner à la France le plus d'influence possible dans ledit partage, que de porter la Russie à y faire intervenir l'Autriche. Il ne faut donc point se refuser à ce partage, mais s'élever qu'il faut s'entendre verbalement sur cet objet. Appellez, Monsieur, à l'Emp. Alexandre les Conversations qu'il a eues sur ce sujet avec S. M., et comment les deux Empereurs sont convenus de ne rien entreprendre et de s'élever qu'après s'en être entendus soit dans la voye de Paris que doit faire l'Emp. Alexandre, soit dans tout autre lieu où les deux Souverains se réuniront; mais si tel ou tel des partages existents, tirez en au moins cette conséquence que l'Emp. de France ne doit point évacuer le Biva gauche de la Vistule, afin d'être près à tout événement; et lorsqu'on veut parler de l'Albanie et de la Bosnie comme objet de compensation pour l'Empereur, faites sentir l'inégalité de cette compensation et les dangers, et revenez sur la Possession de quelque Province Russe de plus, comme objet d'un arrangement parfaitement égal, convenable à tous les intérêts, d'une exécution prompte et facile et sans aucune de ces conséquences que la Politique la plus éclairée ne peut ni prévoir, ni prévenir.

L'Empereur ne peut désarmer, lorsque de si grands Intérêts sont encore en Balance. La Russie occupe les plaines du Niester, la Valachie et la Moldavie, et renforce ses armées de ce côté, loin de songer à les rappeler. L'Empereur qui a toute confiance dans l'Emp. Alexandre, veut bien régler sa marche sur la Sicile, mais il faut que les deux Empires marchent d'un pas égal. C'est sous le principe de la Conduite de l'Empereur. Raison, Justice, prudence, ne lui permettent pas de prendre un autre parti, et aucun obstacle ne pourra le détourner de cette Route.

L'Empereur ne désarmera pas. il n'évacuera les Etats Russes que quand les Négociations pour la Paix avec la Turquie, seront commencées, et que l'Empereur Alexandre aura déclaré que son Intention est de restituer la Valachie et la Moldavie; ou bien il évacuera partiellement lorsque les arrangements dont je vous ai parlé, arrangements relatifs à un nouvel Etat de choses, auront été conclus entre les deux Puissances. L'Empereur est prêt pour l'un ou pour l'autre parti. L'un et l'autre lui conviennent. En regardant comme plus avantageux à la Russie l'arrangement qui lui laisserait la Valachie et la Moldavie, il le proposerait par cette unique raison; mais il faudrait au préalable s'entendre sur les Conditions de l'arrangement et sur la forme à lui donner. Il faudrait, sur les bases que je vous ai développées, qu'il fût fait une convention interprétative du Traité de Cilsitt que vous seriez autorisé à signer. elle garantirait à la Russie l'intégrité de ses Provinces qui lui seraient laissées. Cette Convention resterait secrète. Chaque des deux Empereurs annoncerait d'une manière publique son refus d'évacuer telle ou telle Province. On se présenterait, et on arriverait à faire à Paris, d'une part un Traité entre la Russie

et la Russie, sous la Médiation de la France; et de l'autre part une Convention entre la France et la Russie, sous la Médiation de la Russie, pour sanctionner les arrangements qui auraient été convenus secrètement entre les deux grandes Puissances.

Celles sont, M<sup>rs</sup>. l'Ambassadeur, sur ce point important de politique, les Intentions de l'Empereur. Ce qu'il professerait à tout savoir que les Turcs puissent rester en paisible Possession de la Valachie et de la Moldavie. Cependant le desir de ménager le Cabinet de S<sup>t</sup>. Pétersbourg et de s'attacher de plus en plus l'Emp<sup>er</sup> Alexandre ne l'éloigne pas de lui abandonner ces deux Provinces moyennant une juste compensation à grande dans les Provinces Russiennes; et enfin quoiqu'il soit très-éloigné du Passage de l'Empire turc, et regardant cette mesure comme funeste, il ne seoit pas qu'en vous expliquant avec l'Emp<sup>er</sup> Alexandre et son Ministre, vous le condamniez d'une manière absolue; mais il vous présentera et représentera avec force les motifs qui vivaient en faire révoquer l'Époque. Cet antique Sujet est l'Ambition Romaine et un lien qui peut attacher la Russie à la France, et sous ce point de vue, il faut se garder de décourager entièrement ses Espérances.

J'ai d'abord, Monsieur, appelé votre attention sur cet objet de la Mission que vous avez à remplir, puisqu'il est le plus important par ses conséquences et celui qui embrasse le plus d'intérêt, mais il n'est pas le premier dont vous ayez à vous occuper; avant de venir là, il faut que la Russie ait déclaré la guerre à l'Angleterre. La Conduite de l'Angleterre dans la Baltique est seule un motif de guerre et le prétexte le plus spécieux; la Russie affaiblirait sa propre Dignité, si elle souffrait sans le venger, un pareil attentat dans une mer dont elle protège l'indépendance; elle affaiblirait sa considération au dehors, sa sûreté au dedans. La guerre est-elle éteinte immédiatement suivie de la paix, il faut qu'elle soit déclarée; que le Ministre Romain à Londres soit rappelé; que l'Ambassadeur Anglais soit chassé. Ce devoir en impose à la Russie non seulement par toutes les Conventions politiques, mais encore par le Traité de Cillitt qui lui en fait une obligation expresse. Il est impossible de douter qu'elle ne soit remplie au moment où vous arriverez à S<sup>t</sup>. Pétersbourg. La Russie devra alors faire déclarer la Suède pour la Cause commune et l'y contraindre en cas de refus. La Suède doit, comme la Russie, défendre l'Indépendance de la Baltique. Le Danemarck, par le Traité qu'il vient de conclure avec la France, a pris l'engagement de s'unir aux mesures qui en sont pour objet de forcer la Suède à grande partie pour le continent. Faites connaître que si la chose est jugée absolument nécessaire, une armée Française et Danoise sera prête à entrer en Suède par le Norwège, lorsque la Russie envahira l'Islande.

L'Autriche et d'elle-même et d'après les simples Insinuations verbales, adhère aux vues de la France. Vous trouverez ci-joint un extrait de la dernière Déclaration de Cabinet

au P<sup>re</sup> de Starbemberg qui doit amener le prompt départ de cet Ambassadeur, et l'Autriche ne sera en guerre avec l'Angleterre, grand et puissant Etat de l'Alliance des deux premières Puissances du globe à leur vois le continent se lève tout entier et va au gré de leurs desirs se coaliser contre l'ennemi du Continent. cet état de guerre de tout les Puissances contre les Insulaires qui empêchera leur commerce, paralysera leur industrie, rendra stérile pour eux la mer, la plus fertile de leurs domaines, est une belle conception et le plan le plus vertueux comme le plus difficile à exécuter. Il est exécuté. On peut en attendre d'utiles résultats ce qui n'empêchera pas d'y joindre un plan d'opérations actives auxquelles serviraient les flottes dont on peut encore disposer.

On pourra songer à une Expédition dans les Indes. Mais elle paraît chimérique, plus la tentative qui en serait faite (et que ne peuvent la France et la Russie?) éprouverait les Anglais; la terreur répandue dans les Indes anglaises répandrait la Confusion à Londres, et certainement quarante mille Français auxquels la Porte aurait accordé l'appui par Constantinople se joignant à quarante mille Russes venant par le Caucase suffiraient pour éprouver l'Asie et pour en faire la conquête. C'est dans ces considérations que l'Empereur a laissé l'Ambassadeur qu'il avait nommé pour le Pérou, se rendre à sa Destination.

Il me reste à vous entretenir d'autres objets qui ont un rapport moins direct avec la Politique et dont l'idée n'a pu être suggérée à l'Empereur que par son extrême sollicitude pour le Intérêt de l'Emp<sup>re</sup> Alexandre. Le Pérou éprouve un grand mal-être par le résultat de la dette qu'elle a faite pendant le service qu'elle a rendu. La question Maritime ne croit être embarrassée en la faisant de ces débouchés voisins. L'Empereur propose d'y suppléer en faisant faire dans le courant de l'hiver ou du printemps des achats pour plusieurs millions de bois de mâture et autres objets d'approvisionnement pour la Marine. Ces objets seraient payés aussitôt qu'ils seraient fournis; ils resteraient en dépôt dans les Ports de Russie, jusqu'au moment où le transport en deviendrait possible; mais il faudrait que ce dépôt fût sacré et qu'on donât toute garantie, que même en cas de guerre entre les deux Empires il n'y serait porté aucune atteinte et que les agents Français chargés de la garde et de la Surveillance jouiraient de toute liberté et de toute sûreté.

L'Empereur dans les mêmes vues se propose de faire construire trois vaisseaux de 74 canons dans les Ports de Russie, mais il demanderait une pareille garantie.

Ces mesures paraissent des bras, verseraient de l'argent dans le pays et seraient propres à prévenir quelques mécontentements. Elles doivent être agréables à l'Empereur Alexandre, et être de son point de vue qu'il faut les présenter.

L'Empereur tient à l'exécution du Traité de Commerce de 1787,

6  
Traité qui n'est ni avantageux ni désavantageux à la France,  
et dont la Russie n'est pas exigée; mais dans son esprit de  
modération et d'équité, l'Empereur ne réclame pas pour les Français  
des privilèges inusités dans d'autres pays. Il ne s'opposait pas  
à un système général qui paraît avoir embrasé le Ministère  
Russe et qui a pour objet la Destruction des Corporations de  
Négocians étrangers. Il pense que la Nation française soit  
toujours le mieux traitée, mais non au détriment des Négocians  
Russes, et d'une manière opposée aux vues de l'Administration.  
Pour les Négocians qui sont surtout misérables sur Anglais lui  
paraissent convenables, il est utile que les Négocians français  
soient favorisés; il est plus utile encore que le Commerce anglais soit  
soumis à des entraves et totalement éteint.

Ces sont, Monsieur, les Principaux Points sur lesquels S. M.  
veut que je fixe votre attention. La Correspondance qui s'y  
rapporte vous a déjà été communiquée. Il vous sera donné  
copie de toutes les Transactions qui servent à établir notre Situation  
politique. Quant aux affaires d'un moindre Intérêt, elles seront  
le sujet de quelques Dépêches que j'aurai l'honneur de vous adresser.  
Je sais que vous n'en négligerez aucune et que tous les intérêts de  
S. M. seront sans cesse l'objet de votre sollicitude et de vos soins.

Fontainebleau, le 14 Novembre 1807.

Signé: Champagny.



